

## Entretien télévisé de Valéry Giscard d'Estaing: extraits sur l'espace judiciaire européen (Paris, 14 décembre 1977)

**Légende:** Le 14 décembre 1977, lors d'un entretien télévisé, Valéry Giscard d'Estaing, président de la République française, défend son projet d'espace judiciaire européen et en explique les enjeux pour la France et pour l'Europe.

**Source:** Entretien télévisé du président Giscard d'Estaing (extraits) (Paris, 14 décembre 1977). [EN LIGNE]. [Paris]: Ministère des Affaires étrangères de la République française, [21.09.2005]. Disponible sur <http://www.doc.diplomatie.gouv.fr/BASIS/epic/www/doc/DDW?M=9&K=1082605569&W=DATE+%3C+%2701.12.1980%27+AND+TEXTE+PH+IS+%27judiciaire%27+ORDER+BY+DATE/Descend>.

**Copyright:** (c) Ministère des Affaires étrangères de la République française

**URL:**

[http://www.cvce.eu/obj/entretien\\_televisé\\_de\\_valery\\_giscard\\_d\\_estaing\\_extraits\\_sur\\_l\\_espace\\_judiciaire\\_europeen\\_paris\\_14\\_decembre\\_1977-fr-d4ce2277-3157-45e0-a263-5320ceff65e0.html](http://www.cvce.eu/obj/entretien_televisé_de_valery_giscard_d_estaing_extraits_sur_l_espace_judiciaire_europeen_paris_14_decembre_1977-fr-d4ce2277-3157-45e0-a263-5320ceff65e0.html)

**Date de dernière mise à jour:** 09/11/2012

## ENTRETIEN TÉLÉVISÉ DU PRÉSIDENT GISCARD D'ESTAING (EXTRAITS)

(Paris, 14 décembre 1977)

*Q – L'Europe apparaît comme une succession d'Initiatives quelquefois excellentes mais qui ont presque toujours avorté et qui sont accueillies avec de plus en plus de scepticisme. C'est ainsi par exemple qu'en 1975 on a parlé d'une Europe de l'énergie ; il y a eu quelques parlottes et ça n'a rien donné ; vous-même, au début de cette année, vous aviez projeté de relancer l'Union économique et monétaire ; vous en aviez parlé avec Schmidt, vous aviez dit qu'à la fin de l'année, au Conseil européen de décembre, vous feriez des propositions, et il n'y a pas eu de propositions. On a eu aussi des choses plus anecdotiques, comme le passeport européen ; on en a parlé pendant deux, trois ans, et puis ça a disparu. Quand vous parlez maintenant de l'espace judiciaire européen, eh bien, on trouve... enfin, c'est accueilli comme étant un petit truc pour accaparer l'attention pendant un peu de temps. On parle, je m'excuse d'être Irrévérencieux, de l'Europe des gadgets, et on n'y croit pas. Qu'est-ce qu'on peut faire ou qu'est-ce que vous pourriez faire pour que ces initiatives soient prises au sérieux et aboutissent ?*

R – Nous vivons des temps difficiles dans le monde. Et donc l'Europe vit des temps difficiles dans un monde difficile.

Je crois qu'il faut se garder de jugements trop tranchés.

Nous avons parlé de cette question au Conseil européen, il y a quelques jours, et c'est le chancelier de l'Allemagne fédérale qui a fait la remarque suivante. Il a dit : on critique beaucoup l'état actuel de l'Europe, mais si l'on compare la manière dont l'Europe fait face actuellement à la crise et la manière dont l'Europe a fait face à la crise des années 30, on s'aperçoit que le Marché commun a tenu le coup, que nous ne sommes pas entrés les uns vis-à-vis des autres dans des querelles commerciales ou monétaires, que nous recherchons des solutions de solidarité dans certains domaines et que nous y parvenons. Par exemple, dans quelques jours, je le souhaite, nous parviendrons à une solution européenne pour la sidérurgie. Donc, face à des difficultés, on peut dire que l'Europe s'est révélée beaucoup plus solide qu'on ne le croyait.

Je citerai un exemple : pendant cette période de crise, nos échanges à l'intérieur de l'Europe ont augmenté dans des proportions considérables, nos échanges avec la Grande-Bretagne, cette année, vont augmenter sans doute – vous étiez à Londres avec moi – de quelque chose de l'ordre de 35 % ; malgré les difficultés, l'Europe se fait.

Deuxième remarque, nous prenons des décisions importantes et, par exemple, nous avons décidé de passer le 1<sup>er</sup> janvier prochain à l'unité de compte européenne. C'est une mesure un peu technique, mais qui signifie que les comptes de l'Europe, au lieu de se faire comme jadis en dollars, puis ensuite en monnaie extérieure à l'Europe, se feront en monnaie européenne ; nous avons pris d'autres décisions importantes, ce sont les délais d'application qui sont excessifs, et vous auriez pu parler, par exemple, de l'élection de l'Assemblée parlementaire européenne au suffrage universel. Je crois qu'on peut dire, si vous voulez, que d'abord l'Europe a supporté la tempête, et ce n'est pas si mal, et ensuite qu'elle continue à progresser à un rythme que je juge trop lent,

*Q – Vous étiez hier à Londres ; vous avez quitté Londres après vos entretiens avec M. Callaghan, et, ce matin, en vous réveillant, vous avez eu une mauvaise nouvelle : c'est le vote des Communes qui, finalement, aboutit à repousser l'élection du Parlement européen au suffrage universel à l'année 1979. Encore une mauvaise nouvelle !*

*Alors, cette Europe politique, est-ce qu'on va la faire ?*

R – Vous savez que les Anglais ont voté deux fois dans cette affaire. Ils ont d'abord voté sur le principe de l'élection au suffrage universel de l'Assemblée parlementaire européenne ; ils ont voté " oui " à une majorité d'ailleurs plus large qu'on ne s'y attendait.

Le vote auquel vous faites allusion, c'est un vote sur le mode de scrutin. Il y avait un débat : les partisans de la proportionnelle, les partisans d'une espèce de scrutin d'arrondissement, et finalement ce sont les partisans du scrutin d'arrondissement qui l'ont emporté, ce qui d'ailleurs n'est pas extraordinaire, puisque ce sont les Conservateurs qui sont, au total, souvent les plus favorables à la cause européenne. Et c'est parce qu'il est difficile de mettre en place ce scrutin d'arrondissement, avec des dimensions nouvelles, qu'il va y avoir un retard regrettable. Enfin, nous trouvons ce retard

regrettable, et ensuite je vous indique que, bien entendu, les élections n'auront lieu que lorsque la Grande-Bretagne pourra y participer à la même date que les autres.

*Q – les élections auront bien lieu en 1978 ?*

R – En fonction de l'attitude britannique, ce sera 1978 ou 1979, puisqu'il faut attendre la loi électorale britannique. Il n'est pas encore certain que cela ne pourra pas être en 1978, peut-être à l'automne, mais nous n'avons pas la certitude que la Grande-Bretagne sera prête ; par contre, les huit autres, y compris le Danemark qui avait fait des réserves, seront prêts au printemps 1978.

*Q – Mon confrère a traité de « gadget » votre thèse sur l'espace judiciaire ; l'ai trouvé que c'était une thèse très intéressante, et à certains égards peut-être un peu grave. Vous savez qu'elle a été contestée, qu'elle est très discutée. Elle l'est d'autant plus, dans une grande partie de l'opinion française – je ne sais pas si vous l'avez ressenti de cette manière – qu'il semble que les Espagnols nous aient donné une dure leçon en refusant d'accéder à notre demande d'extradition.*

*Est-ce que vous n'avez pas eu l'impression, en définissant cet espace judiciaire, de rompre avec certains usages, avec une tradition, bref avec tout un passé juridique ?*

R – Il faut bien séparer deux choses que l'on mélange volontiers.

Il y a les problèmes de droit d'asile politique. La France pratique le droit d'asile politique à l'heure actuelle, je vous l'indique, plus que quiconque ; et, de monde temps, plus que quiconque. Vous savez, par exemple, que, de tous les pays du monde, c'est la France qui a accueilli le plus de réfugiés chiliens, et je n'ai pas entendu dire qu'ils connaissent, dans leur vie en France, la moindre difficulté. Donc, il y a l'asile politique.

Et puis, il y a le droit d'extradition en ce qui concerne les crimes. A partir du moment où nous vivons les uns tout près des autres, avec des moyens de communication constants, une vie économique qui s'interpénètre, une vie culturelle de plus en plus semblable, lorsqu'il y a un crime commis chez l'un, celui qui est supposé l'avoir commis ne peut pas se réfugier chez l'autre et ne pas être jugé par un tribunal compétent.

Donc, l'idée d'espace judiciaire, ce n'est pas du tout l'idée d'un espace qui traiterait du problème des activités politiques, pas du tout ; il s'agit des crimes, et de donner un caractère plus régulier, plus systématique, à des dispositions qui existent et qui sont les problèmes de compétence en ce qui concerne les crimes d'une certaine gravité.

Il faut voir le monde comme il est. D'ailleurs, de temps en temps, vous dites, et peut-être même vous écrivez : " il faut faire l'Europe des hommes ". Mais, l'Europe des hommes, c'est cela ! Est-ce que vous croyez que l'opinion française accepterait qu'il y ait un criminel accusé d'un crime grave – il ne s'agit pas d'activité politique – qui serait de l'autre côté du Rhin ou de l'autre côté de la frontière belge, et qui narguerait la justice française ? Est-ce qu'on l'accepterait ? Je ne le crois pas. Avec l'évolution actuelle, le rapprochement des modes de vie, en réalité ce problème des crimes et, je le répète, pas du tout le problème du droit d'asile, est un problème qu'il faut poser à l'échelon européen ; d'autant plus que dans tous les pays en question, il y a des garanties judiciaires très sérieuses. Ce sont les pays qui ont, à l'heure actuelle, les systèmes judiciaires les plus élaborés. Si on proposait de le faire avec des pays qui ne donnent pas des garanties judiciaires appropriées, sans tribunaux d'appel, sans Cour suprême, on pourrait se poser des questions. Mais à l'intérieur d'une Europe qui est en réalité, avec la Grande-Bretagne, l'Allemagne fédérale, le Benelux, à la pointe des garanties judiciaires, c'est une question tout à fait différente.

*Q – Sur le Proche-Orient.*

R – Je voudrais revenir un peu en arrière. Je voudrais dire deux ou trois choses simples sur les problèmes du Proche-Orient, des choses qui semblent mal connues.

La politique française est dominée par une idée depuis que j'exerce la présidence – car je crois que dans ces affaires il faut parler de ses responsabilités, de ce qu'on fait – cette idée, c'est que l'intérêt de tous les pays du Proche-Orient, c'est la paix. C'est ma conviction.

D'autres pays ou d'autres analyses peuvent conduire à des attitudes différentes, par exemple mettre l'accent sur la sécurité d'abord et ensuite sur la paix. Je considère pour ma part que l'intérêt de toutes les parties en présence, c'est la paix. Et j'ai trouvé dans la visite du président Sadate à Jérusalem l'illustration de cette conviction. Car, que s'est-il passé ? Ce n'est pas l'échange de discours qui a été le plus significatif ; c'est la réaction humaine des populations devant ce que serait un état de paix. Et, pour ma part, le plus important a été cette espèce de prise de conscience qu'il pourrait y avoir la paix au Proche-Orient.

Deuxième élément, que je voudrais souligner, c'est que la politique de la France, contrairement à ce qu'on a décrit souvent, pas tellement en France, mais parfois hélas à l'extérieur, n'est pas du tout dictée par des considérations d'intérêt et encore moins d'intérêts pétroliers. Pour une raison très

simple : c'est que nous achetons notre pétrole au prix international, et que s'il y avait une crise ou un embargo, aucun pays ne pourrait se protéger tout seul ; nous avons très bien vu, au moment des événements de l'automne 1973, qu'il y a unité, en réalité, de marché européen ou international du pétrole. Donc, l'idée que nous rechercherions des avantages, soit de prix, soit d'approvisionnement, par notre politique au Proche-Orient est totalement inexacte.

Enfin, il y a un élément important, nous y reviendrons tout à l'heure, c'est la sensibilité de ce problème pour ce qui est d'Israël. Et je crois qu'à côté des éléments rationnels qui sont à prendre en considération – nous en parlerons – il y a les éléments de sensibilité ; parce que le peuple israélien est un peuple qui a connu un martyr historique, et je peux le dire d'autant plus que j'ai été le premier chef d'État du monde à avoir pris la parole à Auschwitz pour évoquer sur place le martyr du peuple juif.

Donc, dans tous les problèmes du Proche-Orient, à côté des éléments rationnels, il ne faut pas oublier naturellement les éléments de sensibilité.

Vous dites d'abord que nous avons été timides, au moment de la visite...

*Q – ...du président Sadate à Jérusalem.*

R – Nous n'avons pas été timides. Simplement, nous ne nous sommes pas exprimés. Pourquoi ? Il ne faut pas confondre, dans le monde actuel, les fonctions de l'information et les fonctions du gouvernement. Ce ne sont pas les mêmes fonctions, et je n'ai pas à m'exprimer comme un particulier ou un citoyen. Je m'exprime comme un gouvernement.

Vous savez, vous le rappelez tout à l'heure, j'ai, avec le président Sadate, des rapports étroits, je dirais confiants, et, d'ailleurs, je lui ai envoyé un messenger personnel au mois de juillet ; il lui a fait part d'un certain nombre d'intentions ; je lui ai envoyé récemment un autre messenger personnel, et vous savez que nous avons à Paris le vice-président de l'Egypte, que je reçois d'ailleurs demain matin ; nous avons donc des contacts très fréquents. Or, dans cette circonstance, le président Sadate a tenu à agir seul, il n'a consulté personne, il n'a informé personne. C'était donc un acte, si vous voulez, qu'il a entrepris lui-même.

Quel était l'essentiel de cet acte ? C'était de faire un discours, puisqu'il allait en réalité à Jérusalem pour parler devant le Parlement israélien. Or, à partir du moment où nous ne connaissions pas le contenu de ce discours, est-ce que c'était le rôle du gouvernement, le rôle de la France, de prendre une position par rapport à un texte dont, je le répète, nous ignorions totalement le contenu ?

Donc, il était normal que l'attitude de la France, de la France en tant que gouvernement, soit une attitude de réserve. Par contre, et très normalement, à la première réunion gouvernementale suivante, c'est-à-dire le mercredi suivant, nous avons fait connaître notre sentiment.

*Q – Les relations de la France et d'Israël ne sont pas très bonnes. C'est parfois mal ressenti par l'opinion française. Ainsi, le Premier ministre israélien, M. Begin, est allé récemment en Angleterre ; il est reparti pour la deuxième fois aux États-Unis. Son ministre des Affaires étrangères, M. Dayan, était en Allemagne, à Bruxelles ; ils ne viennent pas en France.*

*Est-ce que, par exemple, l'invitation qui avait été faite au Premier ministre israélien, lorsque c'était M. Rabin, sera renouvelée ? Est-ce que vous pensez qu'un geste peut être fait pour améliorer ces relations ?*

R – Vous posez un problème. Il est vrai que, souvent, lorsque l'on pense à la politique étrangère de la France au Proche-Orient, on a des préjugés. Or, c'est une politique, je le répète. Et je reviens un peu en arrière pour répondre à votre question. Je considère que l'objectif, c'est la paix. Et que la paix, pour exister, ne peut être qu'une paix globale. Si la paix n'est pas globale, il n'y aura pas de paix au Proche-Orient. Il y aura un désengagement plus ou moins limité dans une partie du Proche-Orient.

Une paix globale doit être acceptable par toutes les parties intéressées, c'est-à-dire d'une part par l'ensemble des pays arabes intéressés, et d'autre part par Israël. Et pour être acceptable, au total, il faut que ce soit une paix juste, c'est-à-dire dans laquelle chacun trouve une réponse à ses préoccupations fondamentales. Et nous n'avons jamais dévié de cette ligne.

Paix globale, c'est-à-dire acceptable par tous, et donc paix juste.

Au point de vue des contacts, nous n'avons pas eu récemment la visite de dirigeants, de chefs d'État d'Israël. J'avais invité effectivement le Premier ministre d'Israël à venir en France. Il y a eu des élections, un changement de gouvernement, et nous avons indiqué que nous maintenions notre invitation. Et je peux vous dire maintenant que, sachant que M. Chaban-Delmas se rendait en Israël, voici quelques semaines, je l'ai chargé, avant son départ, d'une mission personnelle vis-à-vis de M. Begin, pour examiner les conditions de sa visite, de façon qu'elle puisse être ressentie comme une visite utile, parce que, comme ce devait être la première depuis une longue période, il fallait qu'elle donne ce sentiment d'utilité.

Je prends tout de suite un exemple. Il y a eu, en effet, une visite de M. Begin en Angleterre. Que s'est-il passé ? Vous avez vu les comptes rendus de la presse. Pendant cette visite, les autorités britanniques ont essentiellement insisté pour que M. Begin fasse un geste, apporte une réponse positive aux demandes, aux initiatives du président Sadate.

Eh bien ! si, par exemple, la visite de M. Begin s'était déroulée ici dans les mêmes conditions, elle aurait été ressentie comme négative en raison des éléments passés des relations franco-israéliennes. C'est pourquoi, à mon avis, la visite de M. Begin doit être une visite utile, et j'aurai l'occasion, tout à l'heure, de vous dire sur quels sujets, à mon avis, elle pourrait porter.

*Q – Apparemment, les deux clefs du Proche-Orient, c'est Israël et les Palestiniens. Du côté israélien, il y a, à la fois, une patrie et un État. Du côté palestinien, on a beaucoup parlé de patrie palestinienne.*

R – C'est moi qui en ai parlé ; maintenant, c'est le vocabulaire international.

*Q – Vous-même en avez parlé. Mais ce qui manque apparemment, c'est un État palestinien. Or, qu'est-ce que c'est qu'une patrie palestinienne sans État palestinien ? Quelle est votre vision de la solution de ce problème ?*

R – Remarquez quelque chose ; on critique souvent la position du gouvernement français sur ces sujets. Je disais tout à l'heure que j'ai remarqué le discours à la télévision du président Sadate, à la tribune du Parlement d'Israël. J'ai bien écouté ce discours. Le président Sadate, qui a été longuement applaudi à la fin, a tenu des propos qui vont très au-delà de ce que sont les thèses exprimées par le gouvernement français.

Il a dit trois choses :

La première chose qu'il a dite, c'est : pas question de négocier une paix séparée. Il l'a dit de la façon la plus claire. Quand il le redit maintenant, il confirme ce qu'il a dit à la tribune.

Il a dit ensuite qu'il fallait l'évacuation de tous les territoires occupés, y compris Jérusalem – vous l'avez entendu comme moi – ce que nous n'avions jamais précisé.

Et il a dit enfin qu'il fallait la reconnaissance d'un État palestinien alors que, comme vous venez de le dire, nous employons l'expression de patrie, c'est-à-dire d'un endroit où s'installent, où se reconnaissent les Palestiniens, où ensuite ils s'organisent suivant une expression politique à définir.

Donc, il est frappant de voir que, lorsque le président Sadate va beaucoup plus loin dans ses thèses que nous n'allons nous-mêmes, il est cependant applaudi.

Donc, je crois que, sur ce sujet, il faut enlever l'élément passionnel et voir quels sont les sujets de fond. C'est un problème sur lequel il y a des droits et si l'on ne connaît pas ces droits, le problème de fond ne sera jamais réglé.

Il y a le droit des États arabes à récupérer les territoires occupés. Pourquoi ? C'est parce que la guerre de 1967 n'était pas une guerre d'annexion territoriale. C'était une guerre défensive, en réalité de protection, et donc il n'y a aucun élément juridique et moral qui permette de priver les États arabes de la récupération de leurs territoires.

Le deuxième élément, c'est le droit, pour les Palestiniens, d'exister, et d'exister suivant la forme moderne de l'existence : c'est-à-dire qu'une population doit être organisée, représentée, dotée d'un certain nombre de moyens d'administration et participer à la vie réelle de son temps. Si ce droit n'est pas reconnu, il n'y a pas de solution de fond au problème.

Et le troisième élément, qui est important, c'est le droit du peuple d'Israël à vivre en sécurité. Dans la visite du président Sadate, il y a, à mon avis, une réponse partielle à cette dernière question, puisque, par cette visite, il a montré qu'on pouvait imaginer un état de rapport qui ne soit pas simplement l'état de rapport de précaution de pays hostiles, mais un certain rapport de cohabitation.

Donc, je pense, comme vous, que c'est sur ces sujets de fond qu'inévitablement la conversation va se nouer.

Alors, dans les initiatives successives du président Sadate, je crois qu'au lieu de voir une tentative pour aboutir à une solution partielle du problème, il faut voir que l'on revient à une idée dont, d'ailleurs, nous avons eu l'occasion de nous entretenir, qui était la préparation de la future réunion d'ensemble, car à partir du moment où il faut qu'il y ait une paix globale, il est évident que toutes les parties intéressées, tous les pays intéressés, devront, tôt ou tard, y participer. Et la formule qui était envisagée, c'est-à-dire d'aller tout de suite à Genève, un Genève non préparé, risquait bien d'être un échec et donc d'aboutir tout à coup à un vide, avec tous les risques d'affrontement qui pourraient recommencer. Donc, l'idée actuelle, c'est de préparer, par des conversations sur le fond qui se déroulent ici ou là, la manière dont une réunion d'ensemble – qu'elle se tienne à Genève ou à l'invitation du Secrétaire général des Nations unies – finirait par régler le problème.

*Q – Est-ce qu'il ne peut pas y avoir d'autres réunions, d'autres conférences ? On a laissé entendre une suite à la conférence du Caire, avant Genève, et on a même murmuré le nom de Paris.*

R – La France ne cherche pas à intervenir dans cette procédure, car nous ne faisons pas partie de cette procédure. Donc, nous n'avons à exprimer des positions que sur le fond, mais pas sur la procédure. L'idée de la procédure actuelle, c'est d'élever progressivement le niveau de la discussion. Actuellement, c'est un niveau d'experts, d'experts élevés, mais d'experts. L'étape suivante pourrait être au niveau de ministres des Affaires étrangères, et l'étape final, c'est-à-dire la réunion d'ensemble, pourrait alors être une réunion au sommet.

Alors, je voudrais dire où se situe, à mes yeux, depuis le début, la possibilité d'un rôle utile pour la France. Dans les débats précédents, la France a pu exprimer une opinion sur les questions qu'il y avait à traiter, mais elle n'a pas d'élément pratiquement direct à apporter, qu'il s'agisse de l'évacuation des territoires occupés ou qu'il s'agisse du problème des droits et de la patrie du peuple palestinien.

Par contre, il y a un problème qui, d'ailleurs, a été évoqué récemment, qui sera central, c'est le problème de la sécurité de la région. Jusqu'à présent, on pose ce problème de sécurité en termes de précaution militaire, occupation de terrain, disponibilité d'armements de toute nature, alors que si l'on entre dans une situation de paix, ce sera un réseau de garanties régionales ou internationales qui peut se substituer à ce dispositif de précaution.

Je suis convaincu que la phase finale de la discussion portera sur les garanties, et je pense que la France, et l'Europe, en raison de leur puissance industrielle, de leur rôle dans les industries de fabrication des matériels, auront... peuvent avoir une contribution importante à apporter à cette définition et, peut-être, à cette mise en oeuvre des garanties. Je vous indique que ce problème des garanties est un problème dont je souhaiterais m'entretenir personnellement avec M. Begin.

*Q – Le président Sadate a, l'autre jour, au cours d'une interview à laquelle je participais, parlé de la caution de la France dans ces garanties.*

*Il a été également parlé d'une initiative à laquelle il avait songé avec vous, au lieu de celle qu'il a finalement retenue, de se rendre à Jérusalem. Quelle était-elle ?*

R – Il vous a parlé à vous-même de ces questions. J'ai d'ailleurs suivi avec beaucoup d'intérêt les déclarations qu'il a faites au club de la presse.

Il y a quelque chose que nous n'avons pas évoqué, c'est la présence des super-puissances dans la région. Je crois que c'est essentiel d'éviter que le Proche-Orient ne redevienne un lieu de manoeuvre et d'affrontement des super-puissances.

*Q – C'est ce qui se passe actuellement.*

R – C'est ce qui se passe sur le plan diplomatique, mais qui ne se passe pas sur le plan des livraisons de matériels, de la constitution de forces, comme cela s'est passé avant 1973.

Donc, je pense qu'il ne faut pas essayer d'ignorer dans cette affaire l'influence et le rôle de l'Union soviétique, et nous considérons que le stade final est un stade qui doit nécessairement associer la participation de toutes les parties qui peuvent être intéressées. D'ailleurs, il ne peut pas y avoir de garanties, il n'y aura pas de garanties si n'y participe pas l'ensemble des puissances susceptibles de modifier l'équilibre au Proche-Orient. Parmi ces puissances figure évidemment l'Union soviétique. (...)

...Lorsque le Premier ministre a parlé l'autre soir du discours de M. le président Sadate, il a rappelé quelque chose qui est fondamental, et que l'on voit à l'heure actuelle, c'est que le problème ne pourra être résolu que si les problèmes de fond sont traités. Et d'ailleurs le président Sadate, parlant à Jérusalem, a énuméré les problèmes de fond. Il faut savoir que jusqu'à présent il n'y a pas eu de progrès enregistré sur les problèmes de fond. On s'est rapproché des circonstances dans lesquelles ces progrès pourraient être enregistrés, mais on les a pas jusqu'à présent enregistrés.

Deuxièmement, un élément important que j'ai souligné est que l'ensemble des pays arabes intéressés devaient pouvoir approuver la solution globale. Car, sinon, ce ne serait pas une solution globale. Donc, nous devons faire en sorte de ne pas accentuer par notre attitude ou notre interprétation les divisions qui peuvent apparaître, ou que l'on peut creuser, d'ailleurs, entre un certain nombre de pays arabes directement intéressés. (...)

Quand on dit solution globale, cela ne veut pas dire qu'il y a une solution dans laquelle l'Union soviétique et les États-Unis doivent être participants. La solution globale, c'est une solution acceptable par les parties en cause, c'est-à-dire par les pays du Proche-Orient.

Il est souhaitable que cette solution soit jugée bonne par l'ensemble des autres parties intéressées, c'est-à-dire États-Unis, Union soviétique et Europe. C'est la solution globale, c'est la solution entre les intéressés.

Alors, que faire si on n'aboutit pas ? Si on n'aboutit pas, la situation sera très dangereuse. Dans une situation très dangereuse, faut-il gagner du temps ? Au fond, ce qu'on fait ou ce qu'on recherche, c'est un troisième accord de désengagement, ce n'est rien de plus. Eh bien ! je crois qu'à l'heure actuelle il vaut mieux, je crois, ne pas explorer cette voie. Il faut considérer qu'il y a un certain mouvement qui a

été créé, ce mouvement va dans la direction d'un règlement global et donc l'activité des parties concernées doit être d'encourager et, si possible, de contribuer à ce règlement.

*Q – Vous avez dit quelque chose de très important : vous voudrez vous entretenir avec M. Begin. De quoi ?*

R – Du problème des garanties. Parce que vous savez que dans la contestation sur les territoires occupés, telle qu'elle est présentée, le problème juridique n'est contesté par personne. Mais la thèse qui est souvent exprimée par les dirigeants d'Israël, c'est qu'il s'agit de problèmes de sécurité : ces problèmes de sécurité les amènent à rechercher des dispositions sur le terrain.

C'est donc une manière de poser le problème des garanties. Mais il y aura une autre manière de le poser qui est de savoir quelle peut être la nature des engagements conjoints que pourraient prendre l'ensemble des grandes puissances qui disposent des matériels et qui garantissent la sécurité de façon à donner un réseau de garanties qui soit suffisamment solide, et je dirai automatique, pour les États de la région. Et c'est de ce sujet que je voudrais m'entretenir avec M. Begin.

*Q – Est-il toujours invité ou non, M. Begin ? Parce que M. de Guiringaud a laissé entendre qu'il n'était plus invité.*

R – Il est invité. Et je répète que j'avais même envoyé quelqu'un examiner les modalités possibles de sa visite pour que celle-ci, je vous le répète, soit une visite utile. Et d'ailleurs, si le ministre des Affaires étrangères israélien venait ou passait par Paris, bien entendu, il serait reçu.

*Q – En 1975, en avril 1975, vous avez fait un voyage en Algérie qui s'est terminé, je peux dire, triomphalement. Je me souviens même que l'émotion était telle que le président Boumédiène est allé à l'ambassade de France (je crois que c'était Jean-Marie Soutou qui était ambassadeur et qui est actuellement Secrétaire général du Quai d'Orsay) pour aller voir les pieds-noirs d'Alger. Et un certain nombre d'assurances d'échanges ont été données.*

*Depuis, les rapports n'ont pas cessé de se dégrader dans les esprits, dans les faits, à tous les points de vue. Depuis, surtout, nous avons été supplantés du point de vue économique et, la surprise est assez grande, non pas par un pays progressiste, mais par les États-Unis.*

*En ce moment, ils sont les premiers clients. Nous sommes le troisième après l'Allemagne. Comment expliquez-vous cela ? Qu'est-ce qui a été fait ? Comment surtout triompher de cet état de choses ?*

R – Vous vous rappelez, en effet, que je suis allé en 1975 en Algérie et je vous dirai que j'ai eu le mérite d'aller en Algérie. Ce n'était pas facile d'être le premier président de la République française à aller dans ce pays. Je l'ai fait pour montrer qu'à mes yeux et aux yeux de la France, il y avait une page qui était définitivement tournée, qui était celle des conditions dans lesquelles l'Algérie et la France s'étaient séparées.

J'ai parlé au président Boumédiène. Je lui ai dit mon sentiment ; mon sentiment, c'est que lorsque deux pays ont été très étroitement mêlés pendant cent trente ans, lorsque ensuite leur séparation se fait dans le déchirement avec des épreuves de part et d'autre, ce n'est pas facile d'établir tout de suite des relations sur des bases qui soient normales, cordiales ; et, lui ai-je dit, nous devons avoir un guide simple : c'est d'appliquer entre nous les règles de bonnes relations internationales, c'est-à-dire d'une part de respecter notre indépendance réciproque, c'est ensuite de respecter notre intérêt réciproque, c'est enfin de respecter nos dignités réciproques. Et je lui ai dit : si nous le faisons pendant un certain temps, nous aurons des relations normales, et puis, quand nous aurons eu pendant un certain temps des relations normales, compte tenu de notre passé, de notre culture, nous aurons des relations cordiales.

Eh bien ! Je peux vous dire que, depuis 1975, en ce qui me concerne, j'ai traité tous les problèmes qui concernent l'Algérie d'une manière conforme aux bonnes règles des relations internationales. Vous n'avez pas trouvé, sous ma plume ou dans ma bouche, la moindre polémique, jamais. Lorsque nous avons eu à traiter de questions économiques, nous les avons traitées dans le respect de l'Algérie, mais dans le respect, d'abord, du nôtre. Par exemple, nous avons autorisé, il y a quelques semaines, une compagnie nationale à signer un accord pour des achats de pétrole en Algérie. Nous n'avons pas pu nous mettre d'accord sur toutes les questions économiques. Mais jamais personne n'a considéré le fait de discuter comme attentatoire à de bonnes relations. Je vous citerai, par exemple, le cas d'un autre pays, l'Union soviétique, avec qui nous avons de très bons rapports. Eh bien ! nous avons eu des discussions, il y a quelques mois, sur les taux de crédit à l'Union soviétique, et personne n'a considéré le fait de discuter comme attentatoire à de bonnes relations.

(...) Alors, je vous répète mon idée, c'est que nous ayons des relations marquées par le bon usage des relations internationales entre pays indépendants qui se respectent, et si nous le faisons nous préparerons une deuxième étape, que je souhaite voir venir, et qui est celle de relations cordiales.

*Q – Au sujet de l'annonce de la libération des otages du Polisario.*

R – D'abord, première question – je reviens un peu en arrière, mais c'est lié à ces déclarations, et j'ai lu toutes les déclarations qui ont été faites. Le président de la République française serait soi-disant fondamentalement hostile à l'option politique interne de l'Algérie. Ceci était dit par un haut dirigeant français qui se trouvait en Algérie, mais qui n'est pas qualifié pour le savoir, parce que s'il rend visite au président Boumédiène, il ne rend pas visite au président de la République française !

Mais je vous indique qu'en Afrique, il y a des pays qui ont toutes sortes d'options politiques, et avec lesquels j'ai rétabli des relations confiantes. Un exemple parmi d'autres : la Guinée. La Guinée a des options politiques qui vont au-delà des options politiques de l'Algérie, et vous savez que, personnellement, d'ailleurs au prix de négociations qui ont été longues avec le président Sékou-Touré, j'ai rétabli les relations et je compte me rendre, au début de l'année prochaine, en Guinée. Donc, ceci est totalement inexact. Nous n'avons pas à nous préoccuper de l'option politique interne de l'Algérie, pas plus que nous ne nous occupons de celle d'autres pays. Mais nous demandons, en sens inverse, qu'il n'y ait pas d'interférence algérienne dans la politique intérieure de la France, car les Français ne l'acceptent de personne.

Alors, j'en viens à la question des otages. D'abord, je me réjouis que ces otages puissent être bientôt libérés. Première chose, je m'en réjouis. Vous savez que depuis que je suis président de la République, j'ai eu à faire face à plusieurs situations d'otages : un cas d'otage dans le Tibesti, au Tchad, ensuite un cas en Algérie d'ingénieurs français qui avaient été arrêtés, qui ont été libérés, que j'ai reçus, et puis, il y a un peu plus d'un an déjà, deux Français, MM. Dieff et Séгурro, qui avaient été arrêtés par le Polisario. Ils ont tous été successivement libérés. Je me réjouis de la libération prochaine des otages français et j'ai noté à cet égard des indications du Secrétaire général des Nations unies, M. Waldheim, qui vient de faire paraître un communiqué. Vous savez que nous n'avons pas cessé d'être en contact avec lui pour aboutir à ce résultat. Donc, je m'en réjouis.

Deuxième point : ceci montre que c'était bien des otages. Car la manière dont cela se passe, la manière dont cela est annoncé, ce n'est pas la manière dont on traiterait soit des criminels, soit des prisonniers de guerre ; c'était des otages. Car lorsqu'on fait des manoeuvres politiques à propos de la libération de quelqu'un, on apporte la démonstration, la confirmation que c'était un otage.

Dans le communiqué qui a été publié – je ne peux pas l'accepter – il est indiqué que c'était des agents de l'impérialisme qui travaillaient à des constructions militaires en Mauritanie ! Il n'en est pas question. J'ai sous les yeux la liste de ces otages, je l'ai apportée : c'était une dessinatrice, un instituteur, un agent technique, un cartographe, le chef du centre de téléphone de l'endroit, un ingénieur ; et puis il y avait également deux cheminots qui travaillaient sur une voie de chemin de fer à l'intérieur de la Mauritanie. Ce n'était pas des agents de l'impérialisme, c'était des otages. (...)

Alors le dernier point, qui est important, c'est que la France n'a pas cédé. Car sur l'affaire du Polisario, il y a un problème – celui du peuple Sarhaoui – qui n'est pas de la compétence de la France. Je vais, si vous voulez, peut-être le montrer aux téléspectateurs, car je ne suis pas sûr qu'ils connaissent tous les éléments de ce problème.

Dans cette région, il y a la Mauritanie. La Mauritanie, c'est une ancienne colonie française qui a accédé à l'indépendance il y a 17 ans, qui est un pays pauvre, digne, faible et respecté dans le monde islamique. Sa population est concentrée vers le sud de la Mauritanie.

Et puis, il y a l'ancien Sahara espagnol sur lequel la France n'a jamais exercé la moindre autorité coloniale. C'était une possession espagnole et c'est là que se pose le problème du Polisario. C'est le sort de cette région et de sa population qui est en discussion.

Or, le sort du Sahara espagnol, c'est un problème africain. C'est un problème qui est traité par les instances internationales, l'ONU, l'Organisation de l'Unité africaine. La France participe à certaines de ces délibérations. Et d'ailleurs nous avons voté à l'ONU les deux résolutions qui ont été présentées sur ce sujet, et notamment celles touchant aux droits à l'autodétermination du peuple Sahraoui.

Voici, sur la carte, ce territoire. Par contre, les Français ont été enlevés en Mauritanie, c'est-à-dire dans un pays dont toutes les frontières sont reconnues par tout le monde, y compris l'ensemble des pays arabes, où les Français sont employés à des tâches parfaitement pacifiques de développement. Vous voyez le chemin de fer dont on parle – cette petite ligne noire sur la carte – il a été construit dans des conditions telles qu'il ne pénètre pas au Sahara ex-espagnol d'un bout à l'autre ; donc, lorsqu'on attaque ce chemin de fer ou les gens qui y travaillent, on attaque des gens qui travaillent en Mauritanie. La position de la France a été de penser que le problème du Polisario est un problème international et africain, que la France participe aux délibérations internationales ; oui, mais elle n'acceptera pas que par des moyens de chantage ou de pression, on l'amène à prendre une politique ou à définir une attitude qui ne soit pas celle qu'elle a la responsabilité de prendre. Pour ce qui est de la Mauritanie, j'ai lu que nous l'aidions militairement dans le passé... La Mauritanie est un pays...

Q – Vous avez dit tout à l'heure une chose importante : la France, par votre voix, je crois, a été d'accord pour l'autodétermination, mais en même temps elle s'est inclinée devant le comportement marocain qui a nié ce droit, d'où conflit, d'où problème aujourd'hui.

R – Non, la France a voté – nous n'allons pas entrer dans l'aspect juridique compliqué du problème – la France a voté les deux résolutions des Nations unies, c'était en 1975 ; nous avons voté les deux résolutions qui prévalent en fait dans certaines conditions l'expression du droit à l'autodétermination du peuple Sahraoui, mais vous savez que la question qui se pose depuis l'origine est de savoir comment ce vote est organisé, par qui, et c'est là-dessus qu'il y a affrontement et qu'il y a opposition.

En tout cas, je le répète, c'est un problème dans lequel la France n'a aucune responsabilité, aucun intérêt d'aucune sorte. On avait raconté au début que nous voulions nous intéresser aux mines de phosphate ou je ne sais quoi. Nous n'avons aucun intérêt. Et d'ailleurs, dans cette région, il n'y a pas de Français. C'est pourquoi nous ne pouvions pas accepter de céder à un chantage par des otages. C'est pourquoi nous n'avons rien cédé.

Ainsi la Mauritanie, je le répète, est un pays pauvre, respectable, qui défend son droit à exister et son indépendance à l'intérieur de ses frontières. Et, à l'intérieur de ses frontières, il y a à l'heure actuelle 3 000 ou 4 000 Français qui travaillent, qui sont principalement des enseignants, qui sont des cadres de développement rural. Et nous ne pouvons pas accepter qu'ils soient attaqués, maltraités ou emmenés en otages. Ceci n'a rien à voir avec le sujet du Sahara ex-espagnol. Et l'on nous dit que la France avait pris parti militairement ? Je puis vous dire ceci : au 1<sup>er</sup> mai, qui est la date à laquelle nos otages ont été enlevés, combien croyez-vous qu'il y avait de coopérants militaires français en Mauritanie ?

Q – Une trentaine, je crois.

R – Il y en avait 14, qui étaient dans des écoles. Donc, il n'y avait aucune intervention militaire française dans le conflit à propos du Polisario.

Par contre, nous souhaitons naturellement que les Français de Mauritanie soient protégés. Nous avons à cet égard des obligations, car je considère que le président de la République française a en charge la sécurité des Français. Et lorsqu'ils sont dans un État indépendant et souverain qui nous demande de contribuer à la sécurité des Français chez lui, nous le faisons.

Q – Partout où il y a des coopérants français dans le monde ?

R – Je ne vais pas envoyer l'armée française partout, ce n'est pas cela, c'est sérieux. Nous sommes un pays pacifique, nous ne sommes pas un pays faible. Et la France, dont je suis le président, est un pays qui veut avoir la réputation d'être un pays pacifique, mais qui ne veut pas avoir la réputation de faiblesse. Et l'idée qu'on peut venir, malgré les autorités locales, s'emparer de quelques Français, ensuite les faire disparaître pendant six mois, c'est une situation que je n'accepte pas.

Q – Est-ce que vous ne voulez pas prendre le relais des Américains absents, voilà, au fond ?

R – Quelles sont les caractéristiques, lorsque la France est présente ? Elle est présente dans quelles conditions et où ? Elle est présente d'abord uniquement dans les États qui sont, qui ont été proches d'elle et vis-à-vis desquels elle a conservé un certain nombre d'obligations ou de liens, que ce soit des liens juridiques ou que ce soit des liens politiques.

Deuxièmement, la France n'agit jamais contre l'avis des gouvernements souverains. Chaque fois qu'un gouvernement change ou modifie son attitude, la France n'impose en aucune manière son action, et si ceci se passait dans tel ou tel État d'Afrique, il n'y aurait jamais aucune interférence de la part de la France.

Par contre, j'estime que dans ce monde où il y a les grandes puissances et puis les petites puissances, il ne faut pas que les faibles se sentent abandonnés par leurs amis, car s'ils sont abandonnés par leurs amis, ils ne croient plus à rien et ils se livrent à toutes les aventures.

Ce qui est frappant, c'est que la France, malgré ou à cause de cette politique que vous décrivez, conserve à l'heure actuelle, en Afrique, le réseau le plus solide d'amitiés. Je dirai que nous n'agissons jamais – le mot " intervenir " va au-delà – sauf le cas du Zaïre, nous n'intervenons jamais contre leur autorité ou contre leur responsabilité, mais uniquement à leur demande lorsqu'ils se trouvent dans une situation d'injuste faiblesse. Eh bien ! je trouve que, pour la France, assurer la sécurité de ceux qui sont dans une situation d'injuste faiblesse, à l'intérieur de leurs droits, c'est une certaine tradition de la France.